

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

N° 2024/D66

Séance du 4 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Cœur de Causse- Vaillac, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 24	Pour : 27
Représentés : 3	Contre : 0
Votants : 27	Abstention : 0

PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Jean-Louis POUJADE, M. Jean-Pierre SABRAZAT, M. Jean-Pierre CHIAPPINI, Mme Sylvette SABRAZAT, M. Thierry CASSAN, M. Stéphane DAGNEAUX, M. Jean-Paul PINQUIE, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Jérôme DARRAS, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Françoise LAPERGUE, M. Marc ISSALY, M. Alain MARTY, M. Patrice CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Michel LAVERDET, M. Simon CHERER, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

REPRESENTES : M. René COURDES (par pouvoir à M. Thierry CASSAN), M. Bernard GLESSER (par pouvoir à M. Stéphane DAGNEAUX), Mme Thérèse VERMANDE (par pouvoir à Mme Sophie SARFATI).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul PINQUIE.

OBJET : Motion contre la fermeture de l'agence Crédit Agricole à Labastide-Murat

Le Conseil d'Administration de la banque régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a décidé de procéder à la fermeture définitive de l'agence locale de Cœur de cause, située en plein centre bourg à Labastide-Murat au centre du Département du Lot, le 31 décembre 2024.

Cette fermeture marque un nouveau recul des services de proximité en milieu rural alors même que le Crédit Agricole prétend défendre le territoire et la ruralité.

Les habitants, les commerçants, les agriculteurs et les chefs d'entreprise de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat devront désormais se rendre dans une agence située à plus de 20 kilomètres pour bénéficier d'un accueil physique.

AR Prefecture

046-244600573-20240704-2024D66-DE
Reçu le 11/07/2024

Plutôt que de réfléchir avec les partenaires locaux à des solutions alternatives, le CA préfère fermer l'agence sans concertation, ni intérêt pour les conséquences induites pour les personnes sans solution de mobilité, pour la dynamisation du centre bourg.

- Considérant la disparition d'un service de proximité,
- Considérant les désagréments occasionnés à la population, aux commerces et entreprises,
- Considérant que cette décision ne répond qu'à une logique économique faisant fi des besoins de l'ensemble des habitants et structures économiques du secteur,

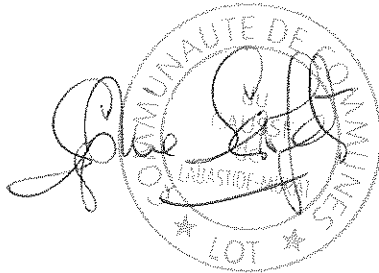
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité dénonce cette décision et demande à la Direction et au Conseil d'Administration de la banque régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées de conserver l'activité de l'agence de Labastide-Murat, en maintenant le niveau de service actuel.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 11 juillet 2024.
La Présidente
Sophie SARFATI

Cœur-de-Causse, le 4 juillet 2024,

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Jean-Paul PINQUIE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Pinquie, the secretary of the meeting.